

ASSEMBLEE GENERALE A.S.L. SAINT-JEAN-LES-MOULIERES DU 15 JUIN 2021

Sur 29 colotis que comprend le lotissement, 28 personnes ont répondu. Le quorum étant atteint, ci-dessous le tableau récapitulatif des réponses aux questions posées sur l'ordre du jour (candidatures suite à la démission de Mme Ardouin du bureau de l'A.S.L. et renouvellement du bureau). :

Questions posées	OUI	NON	ABSTEN - TIONS	RESULTAT
Candidature M. EYMIEU	23	1	4	M.Eymieu est élu au sein du bureau
Candidature M. BONNAFIS	24		4	M. Bonnafis est élu au sein du bureau
Candidature Mme FEMENIA	27		1	Mme Féménia est élue au sein du bureau
Candidature Monsieur DURAND	27		1	M. Durand est élu au sein du bureau
Donner quitus à la trésorière Mme FEMENIA	28			Quitus est donné à l'unanimité des réponses à Mme Féménia
Vente ralentisseur	25	3		Le ralentisseur sera mis en vente
Faire appel à un jardinier pour l'entretien des parties communes	20	8		Des devis seront demandés pour l'attribution de l'entretien des parties communes à un jardinier
Conserver le site internet	11	16	1	Le site internet sera résilié en mars 2022
Conserver l'assistance juridique	9	18	1	L'assurance juridique sera résiliée à échéance

Les personnes élues se réuniront afin de déterminer les rôles et responsabilités de chacun.

Questions/constatations reçues des colotis

- - Poubelles qui restent à l'extérieur des propriétés jusqu'à midi.
Réponse : *Des personnes qui partent tôt à leur travail et ne rentrent que le midi (ou plus tard) ne peuvent pas rentrer leurs poubelles avant. Quant aux encombrants, ils sont à déposer devant chez soi suivant les directives données par les services de la mairie : 0800 202 300 (N° vert gratuit).*
- - Véhicules qui passent à grande vitesse ou en sens interdit.
Réponse : *Des panneaux de signalisations sont en place....*
- - Recrudescence de rats et pigeons
Réponse : *Voir texte de loi sur l'ordre du jour*
- - Des chats errants la nuit causent des dégâts et attaquent d'autres animaux chez eux.
Réponse : *Il est demandé que chaque propriétaire d'animaux ne les laissent pas divaguer la nuit.*
- - Demande de changement de sens de circulation de la partie de la voie en sens unique.
Réponse : *Cette question a été débattue durant des années. Ce sens de circulation ainsi que les emplacements interdits au stationnement ont été actés par conseil municipal du 8/11/2017*
- - Des colotis se plaignent du mauvais entretien de la devanture de la propriété de certains.
Réponse : *Chaque colotis est responsable de l'entretien du devant de sa propriété sur toute la longueur ainsi que de la taille des haies, aussi bien sur la voie que sur les haies séparatives des lots.*

Mme Féménia
Secrétaire de séance

Mme Ardouin
Présidente

Pour les personnes qui ne nous ont pas encore communiqué leur adresse courriel, merci de le faire par retour.